

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 mars 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 28 mars 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE LA
MOUCHE 2023**

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Délibération : 03.2023.030

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Camille EL-BATAL, Sonia MONFORT, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL

Transmis en préfecture le : 27/03/2023

Pouvoirs :

David HORNUS à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Sonia MONFORT à Ikrame TOURI, Yamina SERI à Yves GAVAUT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Philippe MASSON à Fabienne TIRTIAUX, Pascale ROTIVEL à Guillaume COUALLIER,

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le budget annexe de La Mouche reprend les activités de théâtre et de cinéma. Il évolue selon les projets menés avec les partenaires locaux, métropolitains, régionaux, les associations locales et les citoyens. Cet équipement municipal offre chaque saison une programmation pluridisciplinaire, qui témoigne de la diversité des esthétiques actuelles. Lieu de créativité et d'échanges, La Mouche développe également des actions culturelles autour de ses événements en proposant des animations, des ateliers et des rencontres. La Mouche prolonge sa saison hors les murs avec le festival Les Météores, événement estival, gratuit, autour des arts du cirque et de la rue.

Le budget 2023 est établi sur la base du budget 2022 et poursuit les mesures prévues pour le mandat : programmation des arts de la rue et du cirque en été (festival des Météores), résidences de territoires notamment en établissements sociaux éducatifs et scolaires, développement des outils de médiation cinéma pour les publics les plus éloignés, nouveaux outils de communication numériques.

Il prend également en compte des dépenses de fonctionnement plus exceptionnelles comme la compensation du passage à temps partiel du régisseur général par un renfort en prestation technique externe.

Enfin, pour un contrôle de gestion plus efficace, le budget annexe présente désormais une liste exhaustive de lignes comptables auparavant imputées sur le budget principal : communication, ressources humaines, informatiques, technique...

Ce budget est voté hors taxes par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à 1 052 434 € et une section d'investissement à 135 548 €.

Les restes à réaliser 2022 et le résultat de clôture provisoire 2022 sont inscrits sur ce budget comme suit :

- restes à réaliser en dépenses d'investissement : 29 428 € (pas de restes à réaliser en recettes d'investissement) ;
- résultat de clôture en investissement positif : 29 428 €.

Pour l'équilibre de ce budget annexe, il est prévu une subvention du budget principal de fonctionnement de 834 473 € et d'investissement de 65 320 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 62 359 € par rapport au budget 2022. Cela s'explique essentiellement par un ajustement des dépenses de charges à caractère général du fait d'une modification de l'échéancier des crédits de paiement pour la saison 2022/2023, telle que proposée dans la délibération afférente prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal. A noter que le montant de l'autorisation d'engagement proposé pour la saison 2023/2024 est en diminution de 15 000 € par rapport à la saison 2022/2023. Pour une meilleure comptabilité analytique et dans un souci de transparence, les charges ont été plus justement affectées sur le budget annexe de La Mouche.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement des recettes des activités cinéma et spectacles, estimées à 95 700 € (prévision en hausse) et des subventions en diminution par rapport au budget 2022 (Région, État, Métropole de Lyon...) pour 65 500 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 105 548 €. Elles intègrent des travaux sur le bâtiments (68 688 €) et des renouvellements de mobiliers et matériels pour les activités (36 861 €, dont 20 900 € au titre du changement du serveur du cinéma). Cette section est équilibrée par le résultat de clôture 2022 (29 428 €), une subvention pour le changement du serveur du cinéma (10 800 €) ainsi qu'une participation du budget général pour 65 320 € et des opérations d'ordre de section à section de 30 000 € (amortissements).

Répartition des dépenses

Dépenses de fonctionnement : 1 052 434 €

- Charges à caractère général : 557 493 €
 - Les dépenses du secteur cinéma sont prévues à hauteur de 79 525 €. La principale dépense concerne les locations de film (33 000 €).

- Sur l'activité spectacles, le montant prévu est de 396 308,40 €, les principales dépenses portent sur les cachets artistiques (118 250 €), des frais d'accueil (transports, hébergements, repas...), des prestations externes techniques et des impressions.
- Les autres dépenses représentent des charges générales pour 81 660 €. Il s'agit notamment des dépenses diverses : fournitures, frais de maintenance bâtiments et matériels, fluides, nettoyage du bâtiment...
- Charges de personnel : 440 000 €
 - Les charges de personnels sont refacturées par le budget principal et les clés de répartitions ont été retravaillées cette année pour permettre une plus juste analyse financière.
- Charges de gestion courante : 19 941 €. Il s'agit des droits d'auteurs.
- Charges exceptionnelles : 5 000 € (annulation de titres sur exercices antérieurs).
- Dotation aux amortissements : 30 000 €.

Recettes de fonctionnement : 1 052 434 €

- Produit des services : 95 700 €
 - Recettes d'exploitation du secteur cinéma : 62 000 €
 - Recettes d'exploitation du secteur spectacles : 33 700 €
- Subventions : 65 500 €
 - secteur cinéma : 18 500 €
 - Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) : 8 500 €
 - Région : 10 000 €
 - secteur spectacles : 47 000 €
 - Dotations de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Office national de diffusion artistique (ONDA) : 13 000 €
 - Métropole de Lyon : 19 000 €
 - Mécénat : 15 000 €
- Subvention d'équilibre du budget général : 834 473 €
- Amortissement des subventions d'équipement reçues : 30 000 €

Dépenses d'investissement : 135 548 €

Équipement : 105 548 €

- Dépenses sur le bâtiment : 68 688 €
- Divers matériels : 36 861 €
- Restes à réaliser 2022 : 29 428 €
- Amortissement des subventions d'équipement reçues : 30 000 €.

Recettes d'investissement : 135 548 €

- Subventions reçues : 10 800 €
- Subvention d'investissement du budget général : 65 320 €
- Résultat antérieurs (repris par anticipation) : 29 428 €
- Amortissements : 30 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération d'affectation par anticipation des résultats provisoires 2022 du budget annexe de la Mouche ;

Vu la délibération 05.2022.076 du 24 mai 2022 créant une autorisation d'engagement dans le budget annexe de la Mouche pour l'activité spectacles saison 2022-2023 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 16 mars 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif annexe de la Mouche de l'exercice 2023 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement comme suit :

Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2022 + DM	BP 2023
011 - Charges à caractère général	499 925,00	557 493,40
012 - Charges de personnel	441 000,00	440 000,00
014 - Atténuation de produits		
65 - Autres charges de gestion courante	14 150,00	19 940,76
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00
68 - Provisions		
Total des dépenses réelles	960 075,00	1 022 434,16
042 - Amortissements	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES	990 075,00	1 052 434,16

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES	BP 2022 + DM	BP 2023
70 - Produits des services	88 000,00	95 700,00
013 - Atténuation de charges	0,00	22 920,00
74 - Subventions	74 000,00	65 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	784 575,00	834 473,16
<i>dont participation du budget principal</i>	<i>784 575,00</i>	<i>834 473,16</i>
77 - Produits exceptionnels	25 000,00	3 841,00
Total des recettes réelles	971 575,00	1 022 434,16
042 - Amortissements	18 500,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES	990 075,00	1 052 434,16

Les dépenses d'investissement :

DEPENSES	BP 2022 + DM + Restes à réaliser 2021	BP 2023	Restes à réaliser 2022
16 - Emprunts et dettes			
20 - Immobilisation incorporelles	8 500,00	9 710,00	650,00
21 - Immobilisations corporelles	176 850,00	66 410,00	28 778,25

23 - Immobilisations en cours			
Total des dépenses réelles	185 350,00	76 120,00	29 428,25
040 - Amortissements	18 500,00	30 000,00	
041 - Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES	203 850,00	106 120,00	29 428,25

Les recettes d'investissement :

RECETTES	BP 2022 + DM + Restes à réaliser 2021	BP 2023	Restes à réaliser 2022
001 - Résultats année N-1	11 528,40	29 428,25	
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement reçues	162 321,60	76 120,00	
<i>dont subvention du budget principal</i>	<i>162 321,60</i>	<i>65 320,00</i>	
16 - Emprunts et dettes assimilées			
Total des dépenses réelles	173 850,00	105 548,25	0,00
040 - Amortissements	30 000,00	30 000,00	
041 - Opérations patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES	203 850,00	135 548,25	0,00

- **ARRÊTER** la subvention de fonctionnement d'équilibre 2023 du budget principal au budget annexe de la Mouche à un montant de 834 473,16 € maximum ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équipement d'équilibre 2023 du budget principal au budget annexe de la Mouche à un montant de 65 320,00 € maximum ;
- **PRÉCISER** que les subventions d'équilibre seront ajustées pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement au montant réalisé des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La secrétaire,

Laure LAURENT

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--